

32e Session du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (28-30 mars 2017)

Débat sur « La qualité de la participation démocratique au niveau régional »

29 mars 2017

## **Allocution de André ANTOINE, Président du Parlement régional Wallon, Belgique**

Madame la Présidente de la Chambre des Régions,  
Monsieur le Représentant du Groupe d'Experts sur la Charte européenne de l'autonomie locale,  
Chers Collègues, Chers Jeunes représentants et conseillers,

C'est un grand honneur pour moi d'intervenir aujourd'hui au Palais de l'Europe, dans le cadre d'un débat sur la démocratie directe et l'e-démocratie, organisé par la Chambre des Régions du Conseil de l'Europe.

Cette intervention m'est chère à un double titre. En tant qu'Européen convaincu, m'exprimer ici me rappelle avec force le rôle joué par votre institution dans l'unification européenne et le développement d'un sentiment de solidarité entre pays européens. Au lendemain du 60e anniversaire du Traité de Rome, je formule le vœu que la Déclaration exprimée ce weekend soit le point de départ d'un nouveau projet ambitieux pour une Europe sociale, unie et forte, et cela même si certains projets doivent sans doute se développer à des rythmes différents.

Ensuite, en tant que président d'une assemblée régionale, le Parlement de Wallonie, je sais combien cet échelon est important dans le fonctionnement de la démocratie européenne. Je sais aussi l'importance de la contribution de cette Chambre au renforcement de la voix des régions au sein de notre continent.

Chers collègues,

Le débat d'aujourd'hui porte sur une thématique fondamentale, pour ne pas dire cruciale. Il prend place à un moment où se développent deux phénomènes en Europe, mais également dans le monde.

D'une part, la confiance des citoyens dans les institutions et les modes de décision démocratiques traditionnels s'érode. Le récent livre blanc sur l'avenir de l'Europe rappelle à cet égard que seul un tiers des citoyens ont aujourd'hui confiance en l'Union européenne, alors qu'ils étaient encore la moitié il y a dix ans. Mais cette crise de confiance concerne tous les niveaux pouvoirs, en ce compris nationaux, régionaux et locaux.

Le second phénomène auquel nous assistons réside dans l'expression croissante en faveur d'une plus grande participation citoyenne. A l'image de l'homo democraticus de Dominique Schnapper, ancien membre du Conseil constitutionnel français, les citoyens éprouvent une réelle aspiration au développement de formes de démocratie participative. Soucieux d'être acteurs de l'action politique, les citoyens ne donnent plus leur voix mais la prêtent.

Comme le rappelle Dominique Rousseau, professeur de droit constitutionnel, il ne s'agit pas, face à ce double phénomène, de remplacer la démocratie représentative par la démocratie participative, mais de l'enrichir pour la faire évoluer. Telles des « démocraties continues », nos systèmes politiques se doivent de prolonger le lien qui unit nos concitoyens à leurs mandataires entre deux moments électoraux.

Chers Collègues,

Les nouvelles technologies de la communication et l'explosion des applications qui y sont liées ont nécessairement un rôle à jouer dans cette évolution.

Selon Thorbjørn Jagland, Secrétaire général du Conseil de l'Europe, la révolution technologique que nous connaissons aujourd'hui est, à l'instar de la révolution industrielle au 19e siècle, en mesure de modifier profondément le paysage politique.

Au niveau du Parlement de Wallonie, deux outils numériques ont été introduits récemment. Ainsi, depuis septembre 2015, les citoyens peuvent interpellier directement l'assemblée via des pétitions électroniques. Il leur est également possible de partager leurs avis sur tous les projets et propositions de décret, via un formulaire de consultations publiques mis en ligne 10 jours avant son examen par les députés. Cette période constitue le moment de l'opinion publique avant l'examen législatif.

L'idée d'une implication plus active des citoyens au travers des nouvelles technologies est également au cœur des discussions du groupe de travail « démocratie interactive » de la CALRE, que je préside depuis 2015. La prochaine réunion du groupe de travail aura pour but de créer un dialogue entre les membres de la CALRE et des personnes ou des structures ayant développé des outils numériques permettant une interaction entre citoyens et autorités.

Chers Collègues,

Cette année, la Wallonie connaîtra également deux avancées inédites en Belgique. Notre région sera d'une part la première des 3 régions du pays à permettre aux citoyens d'être consultés, de leur propre initiative ou à la demande d'un certain nombre de députés, dans le cadre de consultations populaires régionales.

D'autre part, et dans une logique plus délibérative, notre assemblée régionale accueillera pour la première fois, en avril et mai prochains, un panel de citoyens sur le thème du vieillissement de la population. Trente citoyens tirés au sort débattront entre eux et avec des représentants politiques régionaux, qu'ils soient parlementaires ou ministres, de la politique des aînés pour les 20 années à venir. Cette expérience vise à dégager des solutions partagées sur un enjeu de société d'envergure.

Je citerai encore « Best Wallonia », projet du Parlement de Wallonie, qui organisera une foire aux idées mêlant citoyens et politiques, en vue de proposer de nouveaux projets pour la région.

Enfin, permettez-moi d'évoquer brièvement l'échelon local. Les communes wallonnes disposent d'outils de plusieurs ordres permettant une interaction directe avec leurs habitants. C'est le cas, par exemple, d'applications numériques telles que « better street », qui peuvent être mises à disposition des citoyens pour signaler en direct une anomalie ou alerter d'un incident. Pensons aussi aux consultations populaires, aux budgets participatifs, ainsi qu'à la faculté de mettre sur pied des conseils consultatifs. Ces mécanismes participent déjà à renforcer le lien de proximité important que les autorités locales cultivent avec le citoyen.

À titre personnel, j'ai toutefois souhaité renforcer la voix citoyenne au niveau local en proposant l'introduction, lors des élections communales, du panachage. Il s'agit de donner aux électeurs la possibilité de voter pour des personnes issues de plusieurs listes, et d'ainsi réduire l'influence des partis. C'est un procédé qui existe, pour certains scrutins, dans plusieurs pays européens dont celui de l'éminent expert que nous venons d'entendre : la Suisse.

J'ai également proposé la mise en place obligatoire, pour les communes wallonnes, de conseils consultatifs des aînés et des enfants. L'enjeu est notamment d'initier les jeunes générations à la citoyenneté et à la participation démocratique. Cette participation se prolonge, avant l'âge de la majorité électorale, via les parlements jeunesse organisés par exemple au sein du Parlement de Wallonie.

L'implication de la jeunesse dans les processus décisionnels est en effet un élément vital pour une démocratie moderne, comme l'ont régulièrement rappelé les travaux du Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux.

Votre présence ici en nombre, chers jeunes conseillers et parlementaires, me permet d'ailleurs de conclure en rappelant que notre devoir de responsable politique est d'offrir à la jeunesse les moyens de libérer sa formidable énergie.

Comme le disait Léo Lagrange, ancien ministre Français et grand artisan des auberges de jeunesse, « aux jeunes, ne traçons pas un seul chemin; ouvrons leur toutes les routes ».

Je vous remercie